



2019

Septembre  
Octobre

# MOMENTS de VIE à DAMAZAN

## *Sommaire*

*CALENDRIER page 2*

*LE MOT DU MAIRE page 3*

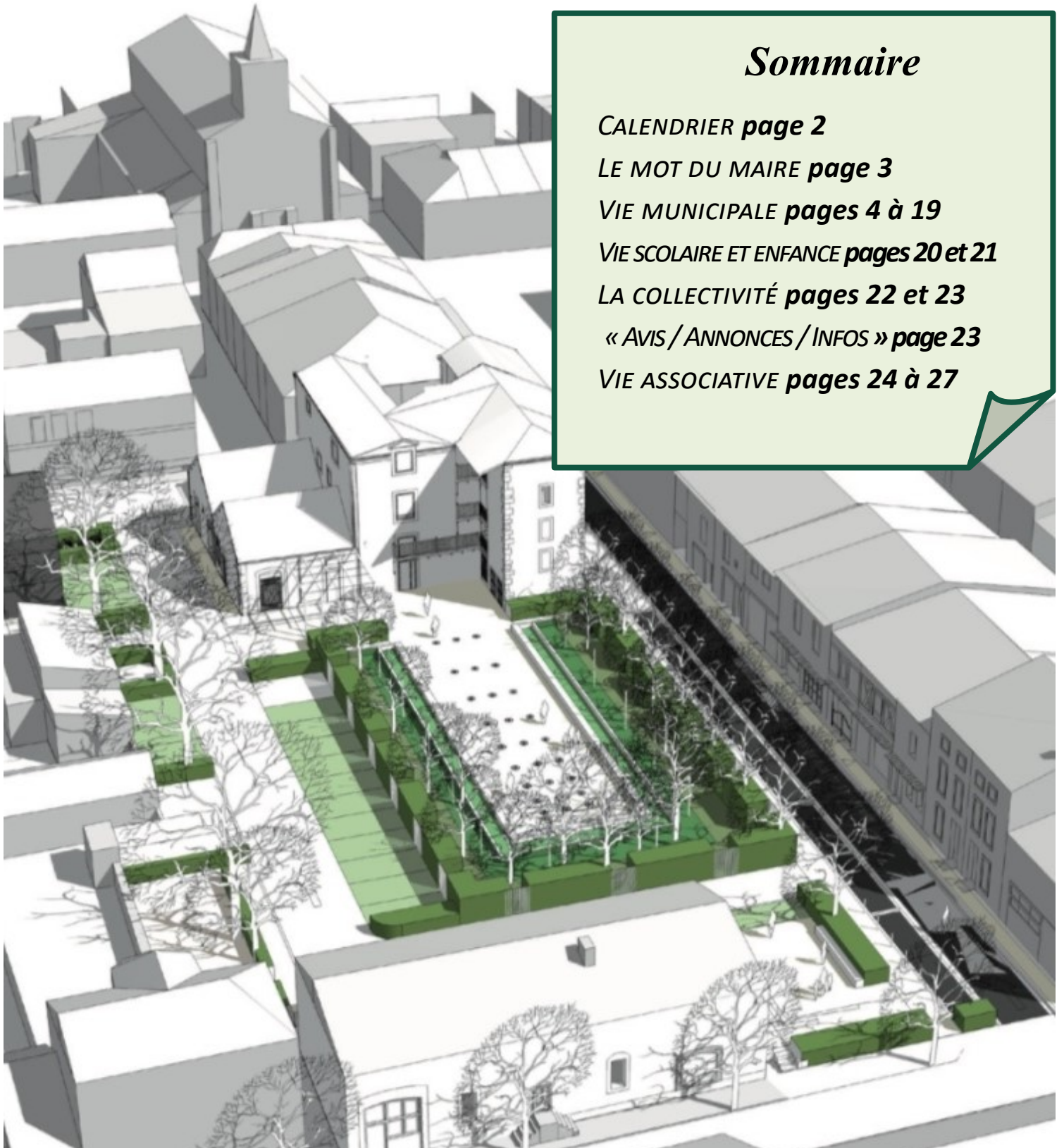
*VIE MUNICIPALE pages 4 à 19*

*VIE SCOLAIRE ET ENFANCE pages 20 et 21*

*LA COLLECTIVITÉ pages 22 et 23*

*« AVIS / ANNONCES / INFOS » page 23*

*VIE ASSOCIATIVE pages 24 à 27*



# CALENDRIER

## MOIS DE SEPTEMBRE

Dimanche 1 <sup>er</sup>	APIED : randonnée à BUZET-SUR-BAÏSE	P. 24
Lundi 2	Rentrée des classes	
Jeudi 5	APIED : randonnée à FRANCESCAS/GARDÈRE Compétition cycliste au vélodrome Rugby : loto SCA à Aiguillon	P. 24 P. 27
Du vendredi 6 Au dimanche 8	APIED : randonnée en Ariège	P. 24
Lundi 9	Réouverture de La Poste	
Jeudi 12	APIED : randonnée à SAINT-PIERRE-DE-BUZET	P. 24
Lundi 16	Reprise des cours à l'École de Musique	P. 27
Jeudi 19	APIED : randonnée à LAMONTJOIE	P. 24
<b>Samedi 21</b> <b>Dimanche 22</b>	<b>JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE</b> <b>Concert : « Chœurs d'Hommes du Pays d'Albret »</b>	P. 18
Dimanche 22	APIED : randonnée à COURS-les-BAINS	P. 24
Mercredi 25	APIED : randonnée à LOSSE	P. 24
Samedi 28	Rugby : loto URC à Monheurt	P. 27

## MOIS D'OCTOBRE

Jeudi 3	APIED : randonnée à MONCRABEAU Rugby : loto SCA à Aiguillon	P. 24
Dimanche 6	APIED : randonnée à MONTAUT	P. 24
Jeudi 10	APIED : randonnée à DOLMAYRAC	P. 24
<b>Samedi 12</b>	<b>Soirée théâtrale avec « La Rampe Caumontaise »</b>	P.18
Dimanche 13	11 <sup>e</sup> foire exposition	P. 19
Jeudi 17	APIED : randonnée à NOUAILLAC/BARATS	P. 24
Samedi 19	APIED : repas dansant	P. 25
Samedi 26	Rugby : loto URC à Monheurt	P. 27
Dimanche 27	APIED : randonnée à MONTGAILLARD	P. 24

**Pour que les annonces communiquées par les responsables des associations soient diffusées dans « Moments de Vie » novembre/décembre 2019, elles doivent être déposées ou envoyées à la mairie pour le 17 octobre au plus tard à l'adresse :  
mairie.damazan@orange.fr**

## LE MOT DU MAIRE



La chaleur de l'été n'a pas interrompu le travail de la municipalité qui a poursuivi l'instruction des dossiers en cours tout en initiant de nouveaux projets .

Des travaux ont été réalisés : au groupe scolaire où les cours de récréation ont été entièrement refaites, sur la route de Tonneins où de nouveaux candélabres photovoltaïques ont été installés, sous la rue des Remparts où les pierres du talus ont été nettoyées et la nouvelle station d'épuration de Piquet a été achevée.

Le chantier de la Maison de Santé progresse à bonne allure avec la pose des menuiseries et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons désormais l'assurance de voir s'y installer une dentiste.

Des projets se concrétisent : la transformation de l'avenue des Landes dans la perspective plus vaste d'une rénovation de toutes les entrées de bourg. L'aménagement de l'Îlot du magasin des tabacs commencera dès la fin de l'automne.

De nouveaux dossiers sont étudiés, dont la réalisation est imminente, je citerai parmi eux l'achat d'un groupe de maisons inhabitées rue Maurice-Dupuy. Cette acquisition va permettre la création de logements neufs contribuant ainsi à redonner vie au cœur de la bastide.

Les objectifs que nous avons annoncés sont pratiquement tous atteints, mais ce n'est pas une raison pour baisser notre niveau d'exigence : faire que Damazan continue à bénéficier de tous les services possibles est une priorité.

Nous sommes et voulons rester une petite commune, mais une petite commune « qui a tout d'une grande ».

Je souhaite un bel automne à tous, une excellente rentrée à tous ceux qui reprennent maintenant le travail et une bonne année scolaire à tous nos écoliers.



## CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

**Présents** : MM. Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Stéphane ROSSATO, Mmes Christine AGOSTI, Sylvie DELAURIER, Isabelle DE LONGHI, Colette LESAGE, M. Christian SEGUIN.

**Excusés/Absents** : Mmes Sylvie LAMBROT (pouvoir à Michel GENAUDEAU), Françoise DUBOURG (pouvoir à Colette LESAGE), Katia GALET, MM. Daniel CHABOT, Damien MERCIER, Thierry SAVAR, Michel SERENA.

**A été nommée secrétaire** : Christine AGOSTI.

### 1 – **ARRET DU PLU. Exposé des motifs**

Actuellement couverte par un plan local d'urbanisme approuvé en date du 23 juillet 2012, la commune de Damazan a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en conseil municipal en date du 16 décembre 2014. Le 27 mars 2017, la commune de Damazan a donné son accord pour confier à la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*, compétente en matière de planification depuis le 1er janvier 2017, le soin de terminer l'élaboration de son PLU.

Les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de la révision de son PLU sont : la préservation des zones inondables de la Garonne ; la mise en valeur du patrimoine, entre autres le château de Muges et les maisons à colombages ; la facilitation de l'installation et de l'extension de la ZAE de la Confluence ; la mise en valeur du site touristique du Lac du Moulineau ; la modernisation du système d'assainissement collectif ; la création d'une capacité foncière en adéquation avec les créations d'emplois sur la ZAE de la Confluence ; le maintien des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables, débattu en Conseil communautaire du 11 avril 2019, sont déclinées à partir de 6 axes majeurs :

- Assurer un développement démographique en adéquation avec la production de logements et le développement des équipements ;
- Prévoir une urbanisation valorisant le cadre de vie ;
- Préserver la qualité architecturale et paysagère du territoire et de la bastide ;
- Développer et pérenniser les activités économiques ;
- Garantir une signature agricole pérenne ;
- Protéger et valoriser l'environnement.

En 2015, la commune comptait 1329 habitants. L'objectif démographique, basé sur un taux de croissance annuel de + 0,85%, vise à accueillir 180 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. L'objectif de modération de l'espace vise à abaisser la taille moyenne des lots à 1300m<sup>2</sup>, soit 8 logements à l'hectare, correspondant à une diminution de l'ordre de 29,5% de la consommation foncière pour la construction neuve par rapport à la période 1999-2016. Ainsi, compte-tenu du desserrement des ménages et de la prise en compte des logements vacants, le PADD prévoit la production de 153 logements d'ici 2030, soit 17,97ha de potentiels fonciers à libérer. Les orientations du PADD ont fait l'objet d'une traduction dans les pièces opposables que sont les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement graphique et le règlement écrit. Ainsi, il a été notamment convenu :

- D'ouvrir à l'urbanisation plusieurs secteurs à vocation d'habitat, principalement en continuité du bourg et de ses extensions, ces zones d'habitat étant programmées dans le temps ;
- De fixer des règles adaptées aux enjeux en ce qui concerne l'intégration des constructions dans leur environnement, en particulier dans la bastide ;
- De prévoir plusieurs réserves foncières permettant le développement futur de la ZAE de la Confluence ;
- De conserver une place importante aux zones agricoles, afin de veiller à la pérennité de cette activité ;
- De classer en zone naturelle les principaux boisements et de protéger les éléments de trames verte et bleue ;
- De n'ouvrir à l'urbanisation aucune zone à l'Est du canal latéral à la Garonne, en cohérence avec le Plan de Prévention du Risque Inondation en vigueur ;

## Bilan de la concertation

Conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, la concertation s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, de sa prescription jusqu'à son arrêt.

Les modalités définies par délibération du Conseil municipal étaient les suivantes : deux articles dans le bulletin municipal ; tenue de deux réunions publiques d'information ; affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de la révision du PLU faisant apparaître les éléments de diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du PLU et notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées ; mise à disposition des documents d'étude sur le site Internet de la commune.

Les mesures de concertation effectivement mises en œuvre sont conformes à ces modalités, un effort supplémentaire de communication ayant été effectué suite à la reprise du diagnostic et du PADD par le bureau d'études début 2019 : trois articles dans les publications communales ; trois réunions publiques d'information ; affichage en mairie de panneaux sur le diagnostic et le PADD, actualisés en 2019 ; mise à disposition de registres en mairie de Damazan et au service urbanisme de la Communauté de Communes ; mise en ligne des documents d'études sur le site web de la commune.

Le public a formulé un total de 14 observations écrites correspondant majoritairement à des demandes de classement en zone constructible. Au regard des orientations du PADD, seules certaines d'entre elles ont pu recevoir une réponse positive. Toutefois, une réponse synthétique a été apportée à chaque demande dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Pour finir, les modalités de la concertation définies par la délibération du 16 décembre 2014 ont été respectées, le projet de PLU satisfait aux exigences légales de concertation du public et peut donc être arrêté en Conseil communautaire.

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-023 du 28 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment l'article 1-1 de l'annexe « Aménagement de l'espace communautaire », impliquant que la communauté de communes est l'autorité compétente pour assurer la gestion des documents d'urbanisme présents sur son territoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2014 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Damazan et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2017 donnant son accord sur l'achèvement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme communal par la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

Vu la délibération du 11 avril 2019 prenant acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil communautaire ;

Vu la tenue d'une réunion publique et la présentation du projet aux Personnes Publiques Associées le 20 juin 2019 ;

Vu la décision n° MRAe 2017DKNA241 en date du 18 décembre 2017 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine soumettant le projet de révision du PLU à évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace en date du 26 juin 2019 ;

Vu le projet de PLU annexé à la présente délibération ;

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Considérant que la concertation relative au projet de révision du PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme et aux modalités mentionnées dans la délibération prescrivant la révision générale du PLU ;

Considérant que le bilan de la concertation doit être tiré par le Conseil communautaire conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que le Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme doit être arrêté en Conseil communautaire conformément à l'article L153-14 du Code de l'urbanisme ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,**

- De prendre acte du bilan de la concertation,
- De donner un avis favorable à l'arrêt du projet de révision du PLU,
- De solliciter la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* afin de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision du PLU.

## **2 – BILAN FINANCIER DU LOTISSEMENT LES PORTES DE DAMAZAN**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 17 de la concession d'aménagement approuvée en Conseil Municipal lors de sa séance ordinaire du 14 juin 2018 prévoit que « le concessionnaire établit chaque année un bilan prévisionnel actualisé » avec, notamment, les réalisations en recettes et en dépenses, ainsi que pour approbation par le Conseil Municipal, le bilan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et dépenses.

Vu le contrat de permis d'aménager et de maîtrise d'œuvre établi entre la Commune de DAMAZAN et la Sarl AC2i en date du 13 février 2017 ainsi que l'avenant n°1 en date du 13 novembre 2017 ;

Vu le permis d'aménager n° PA04707817K0001 délivré le 29 janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 décidant de confier l'opération de réalisation du lotissement « *Les Portes de Damazan* » à un concessionnaire désigné après consultation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2018 désignant la SEM47 en qualité d'aménageur et autorisant le Maire à signer le traité de concession d'aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2018 cédant à la SEM47 les parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Considérant que le concessionnaire doit établir chaque année un bilan prévisionnel actualisé à présenter au Conseil Municipal pour approbation ;

Considérant que la SEM47 a adressé le compte-rendu d'activités au 31 décembre 2018 du lotissement « *Les portes de Damazan* » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE** le bilan actualisé au 31 décembre 2018 et les pièces annexées à la présente.

## **3 – PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

d'une part, de la demande de mutation de Thierry TRINCART à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain et d'autre part, du départ à la retraite de Sylvie TONIOLO le 30 septembre prochain.

Ces informations ont d'ores et déjà été communiquées aux Membres de la Commission du Personnel, récemment réunis : Christine AGOSTI estime pour sa part que seulement 2 agents au service technique lui semblent trop peu mais Michel MASSET souhaite, avant toute embauche, qu'une réflexion soit menée sur les missions à confier aux agents de ce service afin de pouvoir établir des fiches de poste précises. Il indique cependant être plutôt favorable à une mutualisation avec les services de la Communauté de Communes. Christian SEGUIN en profite pour dire qu'à son avis les anciens syndicats (type voirie) étaient beaucoup plus opérationnels et efficaces car ils bénéficiaient de plus de proximité.

## **4 – RENOUELEMENT CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**Article unique :** La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une

entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La commune se réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

► Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie / longue durée,

► agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :

► Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2021

► Régime du contrat : par capitalisation.

## **5 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA MICRO-CRÈCHE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération en date du 22 juin 2016 qui fixait les tarifs pour la participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles pour les années scolaires 2016/2017 à 2018/2019.

Il précise que les commissions communales des finances et des affaires scolaires ont examiné toutes les dépenses de fonctionnement afférentes au groupe scolaire : il en ressort un coût de revient moyen de 1 000 € par enfant et par an, avec une fréquentation de 44 % d'enfants venant de communes extérieures.

Il propose donc de réviser ce tarif en tenant compte des éléments communiqués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** :

De fixer la participation des Communes de résidence des enfants fréquentant l'école primaire de DAMAZAN comme suit : 2019/2020 : 800 € par enfant et par an ;

**AUTORISE** le Maire à effectuer le recouvrement des sommes dues en 2 fois :

1<sup>ère</sup> échéance : fin septembre/début octobre

2<sup>de</sup> échéance : janvier.

Concernant la micro-crèche, aucune décision n'est à prendre actuellement puisque la dernière délibération à ce sujet prévoit les tarifs jusqu'en 2020.

## **6 - TARIFS CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Sur proposition des commissions communales des finances et des affaires scolaires qui ont examiné les résultats 2018 du service « cantine », **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** : de fixer comme suit les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 :

- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

Enfant école : 3.10 €

Adulte, enseignant ou intervenant : 5.60 €

Personnel : 3.90 €

- À compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Enfant ALSH : 3.10 €

Adulte ALSH : 4.90 €

## **7 - RENOUVELLEMENT DSP POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de gestion du Centre de Loisirs établie entre la Commune et l'IFAC arrivera à son terme le 31 décembre prochain. Il propose donc de procéder à son renouvellement pour les trois années à venir et incite les commissions des finances et des affaires scolaires à se réunir rapidement pour établir notamment le cahier des charges qui devra servir à lancer l'appel d'offres correspondant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

## **8 – ÎLOT DU MAGASIN DES TABACS - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention par laquelle la Commune de DAMAZAN a mis à disposition de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* une partie de la parcelle cadastrée sous le N°285 de la section F, correspondant à l'emprise de la Maison Comtale avec terrain pour une superficie de 2 840 m<sup>2</sup> destinée à l'implantation de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle et de son parking.

Il précise que l'évolution actuelle du dossier, suite à l'étude qui vient d'être réalisée pour l'aménagement d'un jardin sur la partie de la parcelle précitée correspondant au parking, voudrait que la Mairie porte ce projet et il propose donc de modifier la convention initiale de mise à disposition afin que la Commune récupère la partie de parcelle concernée.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

**ACCEPTE** de porter le projet d'aménagement du jardin de l'îlot du magasin des tabacs ;

**DÉCIDE** de modifier la convention de mise à disposition de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* d'une partie de la parcelle cadastrée sous le N°285 de la section F, afin de récupérer la superficie du parking nécessaire à cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette modification et notamment l'avenant qui sera établi par Maître ALZIEU-BLANC ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder aux démarches administratives et éventuellement comptables nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'aménagement du jardin de l'îlot du magasin des tabacs, il convient de mandater un géomètre pour délimiter les différents espaces nécessaires et notamment :

L'emprise de la voirie nouvelle qui sera créée par la Commune de DAMAZAN pour permettre la circulation et le stationnement des véhicules ;

L'emprise qui sera laissée à disposition de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* aux abords de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle pour en permettre l'accès aux patients et ambulances.

Il propose de confier cette mission au cabinet AC2i qui travaille d'ores et déjà sur ce dossier et possède donc tous les éléments nécessaires à cette opération.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

**DÉCIDE** de faire procéder à la délimitation des différents espaces nécessaires à l'aménagement du jardin de l'îlot du magasin des tabacs,

**DÉCIDE** de mandater le Cabinet de géomètres pour réaliser cette opération,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**Le Conseil Municipal DÉCIDE** également :

Que lorsque le Cabinet de géomètres aura achevée sa mission, l'appel d'offres relatif aux travaux pourra être lancé, que parallèlement les dossiers de demandes de subventions pourront être déposés auprès des différentes instances : État, Département, Région,

D'adopter la décision modificative permettant l'intégration de cette opération dans le budget communal 2019.

## **9 – DÉNOMINATION DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il faudra maintenant très vite donner des noms aux voies desservant le futur lotissement « Les Portes de Damazan » et demande à chacun de réfléchir afin de pouvoir en délibérer lors de la prochaine séance.

## **10 – RÈGLEMENTATION DES HEURES DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire indique qu'afin de lutter contre la pollution lumineuse et d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie, les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la Commune peuvent être modifiées dans des zones définies par le Conseil Municipal.

En conséquence, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DÉCIDE** : de réduire l'éclairage public dans les secteurs d'*ESCOUBOTTES* et de *CAMPAGNE* : les lampadaires seront ainsi éteints entre 01h00 et 05h00, tous les jours.



## **11 – RÉGIE DU COMPLEXE TOURISTIQUE**

Le budget annexe du Complexe Touristique ayant été supprimé, à la demande du Trésorier,  
**le Conseil Municipal**

**DÉCIDE** : de supprimer la régie de recettes relative à ce budget.

## **12 – TARIFS COMMUNAUX HÔTEL DES ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DÉCIDE** : de fixer comme suit les tarifs de location de la salle de réunions de l'Hôtel des Associations

- Particuliers ou sociétés de Damazan : 30 €
- Particuliers ou sociétés extérieurs : 60 €
- Caution : 500 €
- Charges (Gaz et électricité) : même tarif que pour les autres salles.

## **13 – DEMANDE DE SUBVENTION : CRÈCHE HALTE-GARDERIE DE LEYRITZ-MONCASSIN**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention déposée par la crèche, halte-garderie « *Lou Casao* » de Leyritz-Moncassin qui accueille des enfants de la Commune de Damazan dans la mesure où ce service est disponible sur la Commune.

## **14 – OFFRES DE PRÊT**

**Le Conseil Municipal**

**DÉCIDE** : de relancer la demande de prêt effectuée auprès des différents organismes bancaires afin d'obtenir de meilleures propositions.

## **15 - CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg que l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine propose d'établir avec la Commune de Damazan et la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* pour permettre des études et acquisitions foncières ainsi que des études et réalisations de projets.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention précitée.

## **16 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS**

**Le Conseil Municipal**

**DÉCIDE** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les indemnités de fonctions versées aux élus doivent être calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **17 - INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Michel MASSET indique qu'il a reçu récemment des présidents d'associations afin de préparer la reprise des activités à la rentrée de septembre prochain : divers points ont pu être abordés tel que l'occupation des salles municipales, les modalités d'attributions des subventions communales.

Il rappelle que les marchés nocturnes débiteront dès demain, qu'un repas sera organisé le soir du 14 juillet au Lac du Moulineau et que le *PLAYA TOUR* aura lieu les 17 et 18 juillet prochains, au lac également.

Il indique avoir eu des contacts récents pour l'implantation sur la ZAE d'une station gaz pour les poids lourds.

Christian SEGUIN propose la plantation d'arbres sur le parking de la salle polyvalente.

L'Association CONCORDIA devant participer au chantier de réhabilitation du château de Buzet, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que les participants bénéficient de la gratuité sur le terrain de camping municipal.

Afin de palier le manque de bénévoles dans l'association « *Ô Beaux Marchés* », Sylvie DELAURIER suggère aux élus d'apporter leur concours pour le montage et le démontage du matériel nécessaire au fonctionnement des marchés nocturnes.



## TRAVAUX, RÉALISATIONS

### ÉCOLE

Chaque année, pendant les vacances d'été de nombreux travaux d'entretien sont réalisés au groupe scolaires. Certains sont habituels, comme les travaux de peinture, les petites réparations et les aménagements (pose d'étagères, renouvellement de matériel usagé).

D'autres travaux sont beaucoup plus importants. Cette année c'est le revêtement des deux cours de récréation qui a été entièrement refait. Elles ont été aplanies et regoudronnées, ce qui impose que le goudron soit recouvert de gravier. En effet, pour qu'il puisse s'intégrer durablement au goudron et l'empêcher de maculer les chaussures et les vêtements de nos écoliers, ce gravier, rond, doit impérativement recouvrir les cours pendant au moins deux mois sans être balayé.

La rénovation des menuiseries, quant à elle, sera entreprise aux prochaines vacances.

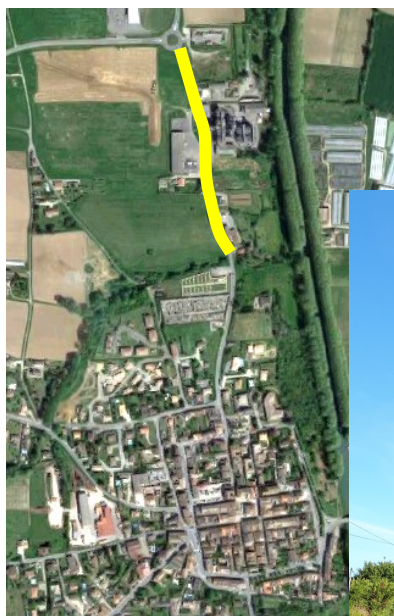


*Cour de l'école élémentaire*



*Cour de l'école maternelle*

### ÉCLAIRAGE



De nouveaux candélabres photovoltaïques sont venus prolonger l'éclairage public le long de la D 300 depuis le pont du Rec jusqu'à la déchetterie.



Ces lampadaires sont alimentés par l'énergie solaire. Grâce à la lumière du soleil captée pendant la journée ils produisent de l'électricité qui, stockée dans des batteries, est restituée pendant la nuit pour l'éclairage.

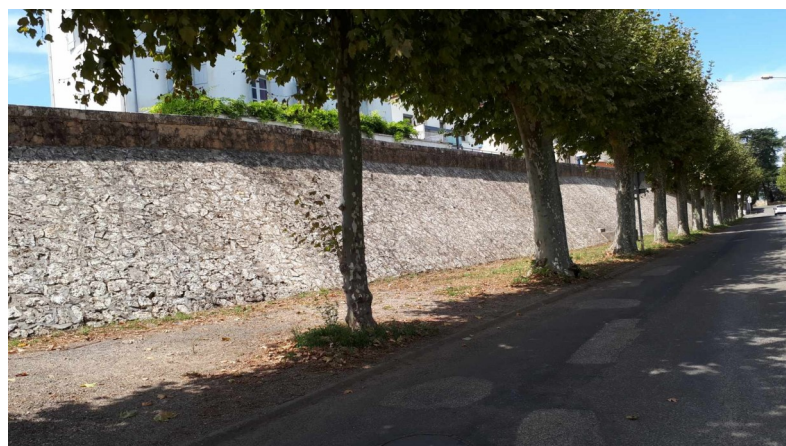
Les lampadaires deviennent ainsi autonomes en énergie.

## NETTOYAGE



Les travaux de nettoyage des « remparts » sur le boulevard Charles-de-Gaulle et sur le boulevard de la Résistance ont été confiés à l'entreprise JOSÉ, de Damazan.

Plusieurs jours de travail lui ont été nécessaires pour désherber et brosser les pierres et les joints des murs.



## AVENUE DES LANDES : LE GRAND CHAMBARDEMENT !



Dans le cadre du souhait de la municipalité d'aménager les entrées de bourg, l'avenue des Landes va connaître dès les prochains jours d'importantes transformations.

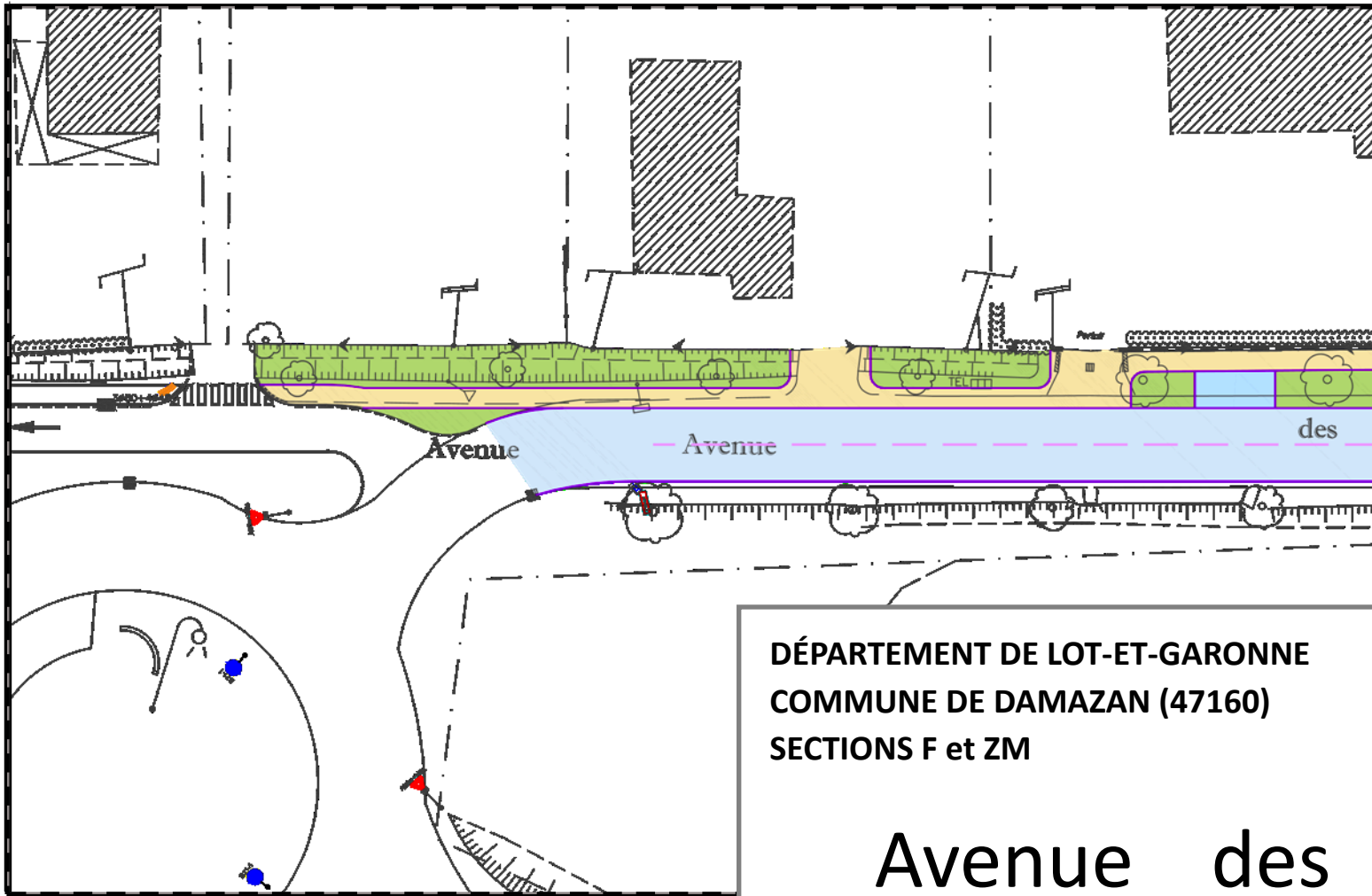
Le but des aménagements projetés, et dont l'étude a débuté en juin 2018, est non seulement de rendre l'accès à Damazan plus attrayant mais aussi, et surtout, d'améliorer la sécurité des piétons. Des espaces végétalisés alternent avec des places de stationnement définies, libérant ainsi les trottoirs qui seront aménagés de manière à privilégier un « déplacement doux » et à faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite dans la liaison de la bastide

avec la Zone de la Confluence.

La chaussée rétrécie contribuera à réguler la vitesse parfois excessive des véhicules, ce qui ne peut qu'accroître la sécurité de tous, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les plans de ce chantier sont visibles dans la vitrine de la mairie annexe (*voir aussi double page suivante*).

Le coût de ces travaux est supporté majoritairement par la SEM47 (société publique d'aménagement des collectivités locales), 10 % sont à la charge de la commune.

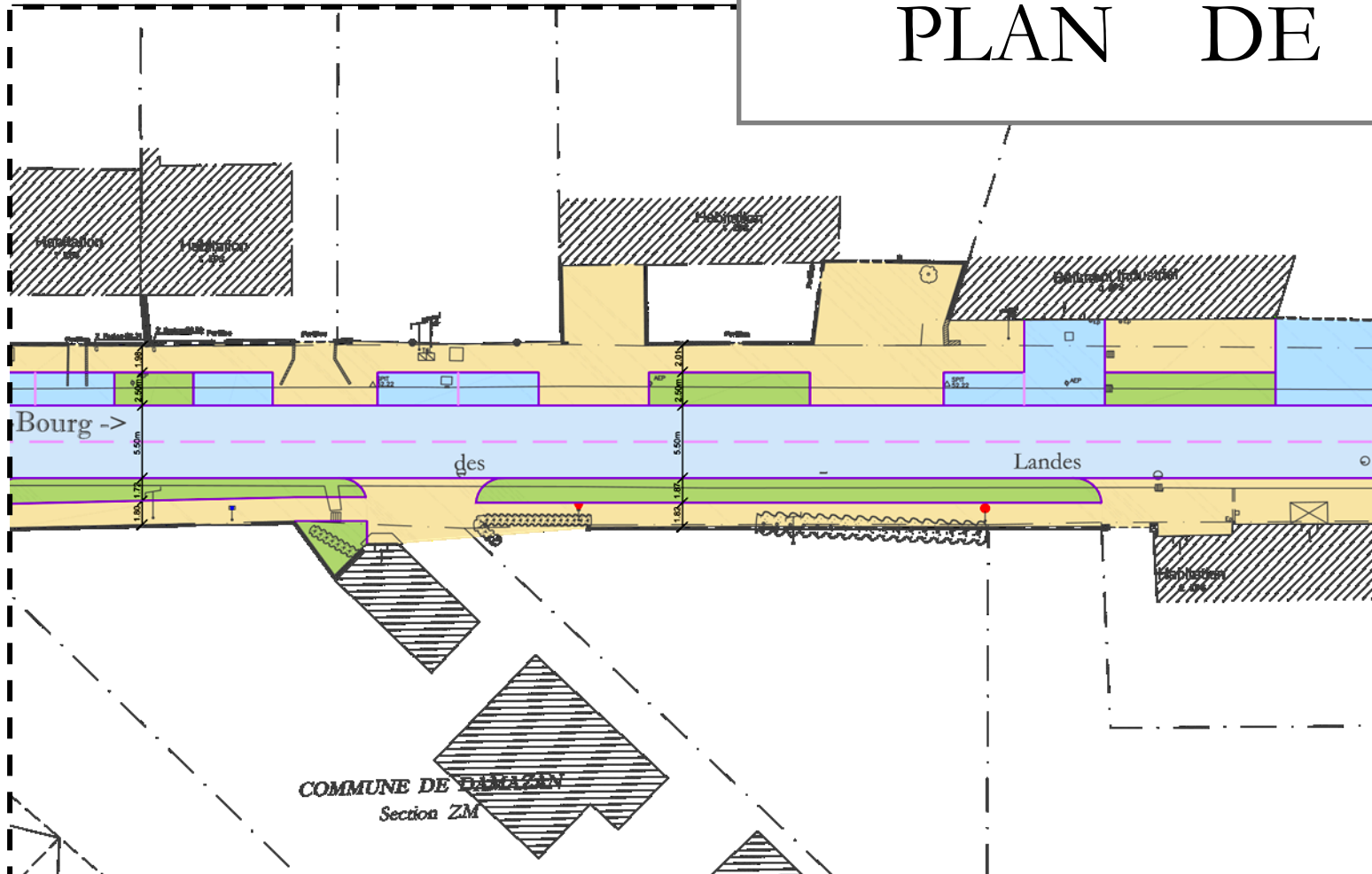
Pendant quelques temps la circulation sur l'avenue des Landes sera nécessairement perturbée et les riverains auront à subir les désagréments du chantier mais le résultat devrait largement compenser les désordres et les tracassés occasionnés par ces travaux.



DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE  
COMMUNE DE DAMAZAN (47160)  
SECTIONS F et ZM

Avenue des

PLAN DE





## RUE MAURICE-DUPUY



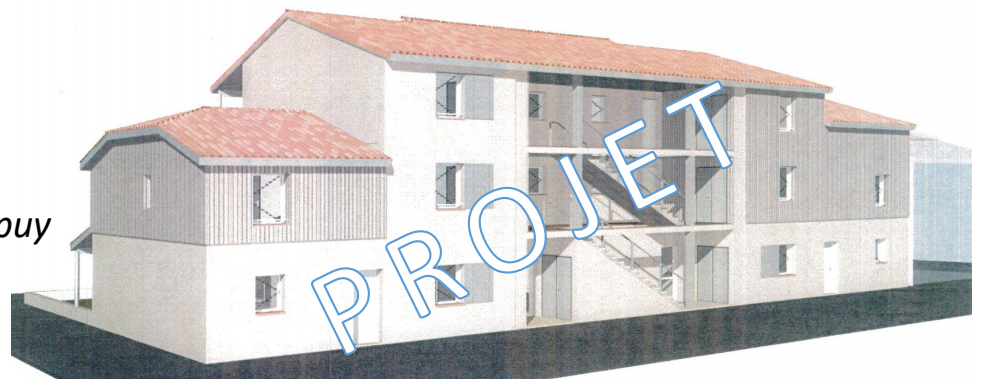
Rue Maurice-Dupuy, un lot de quatre maisons inoccupées ont été acquises par la municipalité. Ces bâtiments seront rasés par les soins de la commune et les terrains ainsi libérés seront proposés à la vente. HABITALYS, l'office public de l'habitat en Lot-et-Garonne, s'est d'ores et déjà porté acquéreur. Son projet est de construire, dans le respect de l'esprit de la bastide, 10 à 11 logements sociaux de qualité pouvant accueillir de jeunes couples, des personnes âgées, des familles, aussi bien que des personnes à mobilité réduite.

Le financement sera supporté par HABITALYS, la Mairie étant cogestionnaire dans sa volonté de réhabiliter le cœur de bastide.

Les travaux de démolition commenceront en octobre. La reconstruction débutera en décembre ou janvier.



*Vue de la rue Maître-Étienne*



*Vue de la rue Maurice-Dupuy*

## STATION D'ÉPURATION DE PIQUET

Le bâtiment est maintenant terminé et le branchement est en cours.



## ÎLOT DU MAGASIN DES TABACS

Le temps de la concertation pour l'aménagement de cet espace ouvert en cœur de bourg est maintenant achevé. Il a duré un an pendant lequel ont été menées l'analyse de tout ce qui fait notre village, ainsi qu'une réflexion sur les possibles améliorations de notre cadre de vie.

Nous entrons désormais dans la phase opérationnelle et dans le cadre légal de la mise en concurrence des entreprises concernant l'attribution des marchés publics. Fin septembre aura lieu la répartition des chantiers par catégories.

Après la signature du marché avec les entreprises sélectionnées, celles-ci auront un mois pour la tenue des réunions préparatoires obligatoires avant le démarrage du chantier.

Damazan s'est lancé le défi d'une politique du « mieux vivre » qui passe par une amélioration de l'habitat et une juste répartition entre un espace affecté au stationnement et un jardin dédié à la convivialité offrant un espace de fraîcheur et prenant en compte les enjeux contemporains liés au climat.

Les places de stationnement sont nécessaires, que ce soit pour les usagers de la Maison de Santé ou pour les habitants, mais nous avons pu vérifier cet été à quel point les surfaces trop minéralisées augmentent la chaleur. Il fait bien plus frais, nous le constatons tous, dans la zone arborée d'une agglomération.

Le projet municipal, considérant ces données, a tenu à privilégier la création d'un jardin composé selon les axes fondateurs de la bastide, dans l'axe de la rue du magasin des tabacs, souhaitant en faire un lieu ouvert et attrayant pour tous les Damazanais.



Ce projet envisage également de remplacer les actuels conteneurs à ordures ménagères par des conteneurs enterrés.

La municipalité a bien conscience des désagréments que va occasionner un tel chantier et ne peut que faire appel à votre tolérance et à votre patience pendant la durée des travaux.

## OÙ HABITEZ-VOUS ?

**Aujourd'hui une adresse précise est indispensable.**

L'adresse permet à chacun d'être localisé avec précision, notamment en milieu rural, qu'il s'agisse de la livraison du courrier ou de marchandises, de l'accès au Très Haut Débit (fibre optique), de l'intervention des services (eau, électricité, téléphone...). La précision de l'adresse permet aussi, et surtout, de bénéficier des secours d'urgence (pompiers, médecins, SAMU, gendarmerie...) avec le maximum de rapidité, et donc d'efficacité en cas de besoin.

Dans le bourg, un numéro a été attribué à la plupart des habitations et les adresses sont précises.

Dans la périphérie et notamment en campagne ce n'est pas le cas puisque plusieurs logements voisinent souvent sur un même lieu-dit, il est donc indispensable d'y remédier pour éviter au livreur, par exemple, de chercher pour trouver le destinataire de son colis.

**Un plan d'adressage est en cours de réalisation pour l'ensemble de la commune.**

Une commission municipale a été chargée de ce travail qui commencera par un relevé des adresses actuellement utilisées afin de les modifier le moins possible tout en les précisant. Chaque adresse devra comporter, impérativement, un numéro et un nom de voie d'accès en plus du nom du lieu-dit quand il existe.

Dans cette tâche la commission sera peut-être amenée à contacter certains Damazonnais qu'elle remercie par avance de leur collaboration.

**L'adresse étant un bien public, tout changement fera l'objet d'une délibération du conseil municipal,** suivie d'un courrier individuel précisant la nature des modifications apportées.





## PLU : PRÉCISION



Dans « Moments de Vie à Damazan » de juillet-août 2019, il était stipulé, au bas de la page 9, que les documents relatifs à la révision du PLU seraient consultables en mairie et mairie annexe ainsi que sur le site de Damazan.

Le Conseil Communautaire, au cours de sa séance du 11 juillet 2019, ayant voté l'arrêt du PLU et clôturé la concertation inhérente à la procédure, les documents cités précédemment ne sont plus communicables au public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2019.

Une information sera diffusée en temps utile.

## BIBLIOTHÈQUE ET CLUB LECTURE

La bibliothèque est ouverte

**mercredi et jeudi matin** de 9 h 30 à midi

**jeudi après-midi** de 17 h à 19 h

*(fermeture les jours fériés)*

05 53 79 70 15

[Damazan.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:Damazan.bibliotheque@wanadoo.fr)



**Plaisir de lire, plaisir d'échanger :**

Si vous avez envie de partager vos lectures, venez en parler, ou simplement écouter, de 15 h à 17 h - à la bibliothèque  
**LE PREMIER JEUDI DE CHAQUE MOIS.**



**Vous peignez ? Vous dessinez ?**

**... Vous créez !**

**Venez exposer maintenant**

**Réunion *EXPOSITION PEINTURE***

**19 h 30 à la bibliothèque**

**VENDREDI 20 SEPTEMBRE**



# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

**Journées européennes du Patrimoine**  
21-22 septembre 2019

**DAMA ZAN**

Jeu de piste dans la bastide organisé par la Commission Culturelle.

Samedi 21 et dimanche 22, s'adresser à la mairie annexe - Place Armand-Fallières de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

**Dimanche à 17 h**  
En l'église Notre-Dame de Damazan

Chœur d'Hommes du Pays d'Albret

ENTRÉE : 10 €  
GRATUIT MOINS DE 12 ANS

IPNS—ne pas jeter sur la voie publique

► Samedi 21 et dimanche 22 septembre :

« CONNAISSEZ-VOUS BIEN DAMAZAN ? »  
Parcours ludique dans la bastide

► Dimanche 22 à 17 h,  
église Notre-Dame de Damazan :  
Concert par



Entrée 10 € - gratuit pour les moins de 12 ans

## THÉÂTRE...

**SAMEDI 12 OCTOBRE à 20 h 30**  
dans la salle polyvalente, *La Rampe* propose

### « PYJAMA POUR SIX »

Une pièce de Marc Camoletti, taillée sur mesure pour les membres de cette troupe et le plus grand plaisir des spectateurs.

Coups de théâtre, quiproquos... tous les ingrédients sont réunis pour rire et prendre beaucoup de plaisir à cette comédie familiale et tout public.

Entrée 10 € - gratuit pour les moins de 12 ans

Réservations : 05 53 79 40 15



# DAMAZAN

**Dimanche  
13 Octobre**

**11<sup>ème</sup> FOIRE  
EXPOSITION**

*Automobiles, Motoculture, Habitat,  
Produits Régionaux, Véhicules Anciens,...*

*Exposition de photos*

**Grand Vide-Grenier**

**Contact : 06.71.08.57.08**

- ✳ Animation permanente  
Yves BAREILLE
- ✳ Restauration
- ✳ Manèges Enfants

**Renseignements :**

Mairie ☎ 05.53.79.40.15

LES VIGNERONS DE  
  
**BUZET**  
*S'engager autrement !*  
Les Vignerons de BUZET  
☎ 05.53.84.74.30

Imprimé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique

## L'ÉCOLE MATERNELLE

A partir de cette rentrée, l'instruction est obligatoire **dès l'âge de 3 ans**.



L'inscription à l'école maternelle composée de **3 classes** concerne tous les enfants nés en 2016 et résidant à Damazan, à Saint-Léon, à Saint-Pierre de Buzet ou à Caubeyres.

Pour y être admis il faut disposer d'un certificat d'inscription délivré par la Mairie, du livret de famille et d'un document attestant des vaccinations

obligatoires (carnet de santé ou certificat de vaccinations) ou d'un certificat de contre-indications. En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine devra également être fourni. L'admission des enfants de moins de 3 ans est prononcée par la directrice dans la limite des places disponibles.

Les horaires : **le matin de 8 h 45 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h à 16 h 15.**

L'accueil des élèves est assuré 10 min avant l'entrée en classe, le matin et l'après-midi.

La directrice et les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

---

## L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Les horaires de l'école élémentaire composée de **5 classes**, de **8 h 45 à 12 h le matin** et de **13 h 30 à 16 h 15 l'après-midi**, permettent d'organiser 2 services de repas au restaurant scolaire.

Chaque fois que le temps le permet, les élèves ont librement accès au parc arboré et clôturé qui prolonge la cours nouvellement refaite.

## LA MICRO-CRÈCHE

**Contacts :**

**05.53.88.60.57**

e-mail :

[creche.damazan@orange.fr](mailto:creche.damazan@orange.fr)



La micro-crèche municipale est implantée au sein du groupe scolaire Louis Bacqué, auprès des écoles maternelle et élémentaire et de l'accueil de loisirs.

Elle peut accueillir 10 enfants à partir de 2 mois ½ du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

La micro-crèche est fermée trois semaines pendant les vacances d'été, une semaine de Noël au Nouvel An et une semaine pendant les vacances de printemps.

Le personnel diplômé, spécialiste de la petite enfance, est composé d'une référente technique, d'une auxiliaire de puériculture Karine BALDET et de quatre agents d'accueil « petite enfance » Ève BACHELIER, Angélique BITONE, Géraldine CORTI et Delphine PRÉVOST.

Avec la prestation de service unique (P.S.U.) versée par la CAF et la MSA, les participations familiales sont calculées selon un barème national proportionnel aux ressources du foyer et au nombre d'enfants à charge.

---

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

**Horaires d'ouverture :**

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (A.L.A.E.) :**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 15 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 19 h.

- **ACCUEIL DE LOISIRS DE DAMAZAN (A.L.S.H.) :**

- Le mercredi : de 7 h 15 à 19 h.
- Vacances scolaires : de 7 h 15 à 19h



**Contacts :**

Tél : 05.53.88.01.03

e-mail : [clsh.damazan@orange.fr](mailto:clsh.damazan@orange.fr)

**Animateurs :** Guillaume ZAGNI, Nathalie MASSENET, David COYART, Xavier BORDES, Chloé TARTAS, Ana ANTUNES, Noëlle JURADO, Michele SAUQUES.

De nombreuses activités sont mises en place durant ces temps d'accueil, encadrées par une équipe d'animation très professionnelle et très appréciée.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse en bénéficier, un dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de loisirs.

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont modulés en fonction du régime social.

## LES PERMANENCES DE L'ARCHITECTE CONSEIL de la Communauté de Communes

Gratuit

Sur RDV


Personnalisé

### UN PROJET DE CONSTRUCTION D'EXTENSION OU DE RÉNOVATION



Avant de vous engager !  
Prenez un temps de réflexion avec un architecte conseiller du CAUE 47

Qui contacter pour avoir un RDV ?

  
05 35 23 00 15 ou 16  
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

### Permanences en 2019 - de 9h30 à 12h30

#### PRAYSSAS

- 26 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 5 décembre

#### AIGUILLON

- 24 octobre
- 28 novembre
- 12 décembre
- 26 septembre\*  
\*Exceptionnellement de 14h30-17h30

Qui est concerné ?

TOUT LE MONDE !

Quels conseils ?

Maison individuelle  
Ravalement de façade  
Changement des menuiseries/ volets  
Abri de jardin – Piscine - Terrasse  
Extension d'un bâtiment – Garage....  
Bâtiment agricole

Intégration paysagère  
Faire mieux avec moins  
Matériaux de construction  
Choix des couleurs  
Amélioration de la qualité de vie dans un bâtiment ....



Qui contacter  
Pour avoir  
Un RDV

Communauté de  
Communes  
du Confluent et des  
Coteaux de Prayssas



☎ 05 35 23 00 15 ou 16

Horaires pour téléphoner :  
du Lundi au Vendredi de  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h



Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme départemental chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Il « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ».

*(Article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)*

**CAUE 47**

9 rue Etienne Dolet – 47000 Agen – 05 53 48 46 70

[www.caue47.com](http://www.caue47.com)

AVIS / ANNONCES / INFOS...

## STATION SERVICE

Changement de nom pour la station service du Bassin du Canal.

L'enseigne **TOTAL** remplace dorénavant le panneau ELAN mais on y est toujours accueilli par M. et Mme NIVESSE.





## RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements
5 Sept.	9 h 30	<b>FRANCESSAS/GARDERE</b> 10h15, Place du Centre	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
12 sept.	15 h 15	<b>ST-PIERRE-DE-BUZET</b> 15h30, parking au-dessus de la mairie	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
19 sept.	9 h 30	<b>LAMONTJOIE</b> 10h15, park. route d'Astaffort	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
<b>Mercredi 25 sept.</b>	14 h	<b>LOSSE</b> (transhumance) 15h - repas 17 €	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Alain DABERTRAND 06 01 85 61 08
3 oct.	9 h 30	<b>MONCRABEAU</b> 10h15, place de la salle des sports Gilbert-Launet	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
10 oct.	9 h 30	<b>DOLMAYRAC</b> 10h15, devant la mairie	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
17 oct.	9 h 30	<b>NOUAILLAC/BARATS</b> 10h30, devant le calvaire	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13

## RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements
Dimanche 1 <sup>er</sup> sept.	8 h 30	<b>BUZET sur BAÏSE</b> Rando des vigneron	Inscriptions sur place entre 8h45 et 9h
Du vendredi 6 au dimanche 8 sept.		Week-end en Ariège <b>LES CABANNES</b>	<i>Fiche info à venir</i>
Dim. 22 sept.	13 h 30	<b>COURS LES BAINS</b> 14h10, à l'église	Fabienne LABAT 06 75 09 08 67 Maryse GOURGUES 06 79 90 16 13
Dim. 6 oct.	10 h	<b>MONTAUT</b> 11h15, Place de l'église	Fabienne LABAT 06 75 09 08 67 Maryse GOURGUES 06 79 90 16 13
Dim. 27 oct.	13 h 30	<b>MONTGAILLARD</b> 14h, derrière la mairie	Fabienne LABAT 06 75 09 08 67 Maryse GOURGUES 06 79 90 16 13

**AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !!!**



# REPAS DANSANT

LE SAMEDI 19 OCTOBRE 2019 À 20 H

SALLE DES FÊTES DE DAMAZAN

## ANIMATION GLOBULE

- **Repas** : 25 € pour un adulte, 12 € jusqu'à 12 ans
- **Tombola** : un lot pour les thermes de Casteljaloux,  
un lot pour repas au restaurant,  
autres lots ...



garbure  
suprême de pintade  
poêlée de légumes  
pommes sarladaises  
fromage  
paris-brest  
Vin - café

**RENSEIGNEMENTS** : Tini Fernandez: - 05 53 88 76 85 ou 06 73 89 15 92

## ASSOCIATION GYMNASTIQUE DU CONFLUENT - AFFILIÉE À LA FFEPGV

Vous recherchez une activité sportive quel que soit votre âge, au-delà de 18 ans, avec l'envie de vous faire du bien et de partager de bons moments sans esprit de compétition ?

Nos cours sont animés sur un fond musical et proposés par Bernadette Dal Bello, diplômée de la FFEPGV, de l'UFOLEP et de la FAEMC. Ils ont lieu à la salle polyvalente de Damazan :

- ⇒ **Le matin** : jeudi de 9 h 15 à 10 h 15
- ⇒ **L'après-midi** : mardi de 14 h 30 à 15 h 30
- ⇒ **En soirée** : lundi et le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30

Notre matériel : bâtons, barres et bracelets lestés, ballons, pailles, fitball, steps, disques glisseurs ...

### Qu'attendez-vous pour nous rejoindre ?

Bernadette : 06 81 33 49 33 / Maryse : 06 11 44 18 04

Danielle : 06 38 53 44 76 / Sabine : 06 81 60 11 06

**Reprise des cours mercredi 25 septembre à 19 h 30**



## ASSOCIATION TOUM GARONNE - AFFILIÉE À LA FAEMC

*Tai Chi Chuan style Yang école Tung*

Le *tai chi chuan* est un art martial interne qui privilégie la souplesse à la force. Il est fondé sur la lenteur du mouvement et s'exécute à mains nues ou avec armes. Chaque mouvement de la forme (série de mouvements enchaînés les uns après les autres) correspond à une application martiale qu'il est possible d'étudier seul ou en groupe. Il existe une centaine de mouvements : parer, presser, pousser, tirer... Ces mouvements sont enchaînés harmonieusement dans des séquences plus ou moins longues. Le *taï chi chuan* peut être pratiqué pour sa dimension martiale, mais reste avant tout un art de bien-être accessible à tous. Il est souvent défini comme « une méditation en mouvement », il s'agit d'atteindre un état de tranquillité intérieure sans rester statique.

Les cours sont dispensés **le vendredi de 14 h à 16 h** par des professeurs diplômés de la Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux chinois.

**Reprise des cours vendredi 20 septembre à la salle polyvalente**



## IMAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

La rentrée est toute proche ; après quelques ennuis de santé maintenant derrière nous, l'association a déjà repris ses activités.

- sortie à DURAS le 17 août (visite du château et son expo de peinture)
- sortie à FOURCES le 2 septembre
- sortie à AIGUILLON le 12 septembre (festival de l'aquarelle).



*Une sortie dans le Lot*

Tout ceci afin de compléter notre album photo en vue d'expositions futures.

Si vous aimez la photo et la vidéo nous serions ravis de vous compter parmi nous lors de nos sorties, vous partagerez un moment d'échange sur le beau patrimoine de notre région.

Vous pouvez joindre un de nos membres si vous êtes intéressé, ceci nous permettra également de réserver les places pour le repas de midi.

Alors n'hésitez plus et réveillez l'artiste photo qui sommeille en vous !!!!!

A très vite, amicalement.

---

## CONFLUENT FOOTBALL 47



### Agenda des entraînements de l'école de foot :

**U6 - U7 - U8 - U9** : Mardi 18 h à Damazan

**U10 - U11** : Mardi 18 h à Aiguillon

Vendredi 18 h à Port-Sainte-Marie

**U12 - U13** : Mardi 18 h à Aiguillon

Vendredi 18 h à Port-Sainte-Marie

**U14 - U15** : Lundi 18 h à Aiguillon

Vendredi 18 h à Aiguillon

**U16 - U17** : Mercredi 18 h à Aiguillon

Vendredi 18 h à Aiguillon

**U18 - U19** : Mercredi 18 h à Aiguillon

Vendredi 18 h à Aiguillon

### Agenda entraînements seniors :

**Seniors 1 et 2** : Lundi, mercredi, vendredi 19 h 30 à Aiguillon

**Seniors féminines** : Mardi 19 h 30 à Aiguillon

Vendredi 20 h 00 à Damazan

**Seniors loisir** : Vendredi 20 h 00 à Aiguillon.



Un changement de site est prévu dans la saison.

Toutes les informations utiles suivront sur le Facebook *Confluent foot 47*.

## CONFLUENT RUGBY CLUB XV

**Naissance** : Au terme de la saison 2018-2019 les dirigeants de l'UNION RUGBY CONFLUENT et ceux de l'UNION SPORTIVE PORT-SAINTE-MARIE/SAINT-LAURENT se sont rencontrés afin d'échanger sur l'opportunité d'une fusion des deux clubs.



Les deux entités étaient déjà réunies depuis fort longtemps dans les domaines école de rugby et compétitions cadets et juniors. Le dernier pas à franchir était de regrouper aussi les équipes séniors en créant un nouveau club qui regrouperait tous les licenciés de l'URC et de l'USPL. Le 7 mai dernier à Saint-Laurent, ce pas a été fait et lors d'une assemblée générale constitutive est né le **CONFLUENT RUGBY CLUB XV** qui a pour siège le siège de la communauté de communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas dont il devient le club de rugby de ce grand territoire regroupant 29 communes et plus de 18000 habitants.

Le conseil d'administration élu a désigné les membres du bureau : co-présidents Sébastien BRUNETAUD, Christian MARMIE, Vice-Présidents André MESSINES, Alain BARBIÉ-RO, Alain MARMIE, trésoriers José ARMAND, Stéphane LECLANCHE, secrétaires Nicolas BIELLE, Jean-Pierre DELAMÉ. Les deux entités URC (AGF+SCA) et USPL restent des associations sur lesquelles le CRCXV va s'appuyer pour les organisations des animations au niveau local.

**Plaquette du club** : Le nouveau club va continuer la plaquette initiée par l'URC sur son territoire. Commerçants et artisans seront très prochainement approchés pour renouveler où accepter un partenariat dans le cadre de cette opération ou d'autres formes de mécénat qui seront proposées.

**Calendrier** : Le CRCXV évoluera dans une poule de 10 en promotion d'honneur, le calendrier est disponible sur le site du club.

**Lotos du club** : les lotos de l'URC sont programmés à Monheurt les samedis 28 septembre et 26 octobre à 21 h à la salle des sports et ceux du SCA les jeudis 5 septembre et 3 octobre à 21h à la salle des majorettes à Aiguillon.

## ÉCOLE DE MUSIQUE DU CONFLUENT – RENTRÉE 2019-2020



- Informations,
- porte ouvertes
- rencontres avec les professeurs
- inscriptions à l'école de musique de Damazan à l'Hôtel des Associations.



**LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE DE 17 H À 19 H.**

Début des cours : Lundi 16 septembre.

L'école est ouverte aux enfants et aux adultes.

Douze instruments enseignés – Formation musicale – Classe de chant – Éveil (dès 3 ans).

### Renseignements :

Présidente : Pierrette Dumont – 06 16 47 32 46 – [emconfluent@ville-aiguillon.fr](mailto:emconfluent@ville-aiguillon.fr)

Directeur : Philippe Cazes - 06 86 59 96 60 – [phcazes@laposte.net](mailto:phcazes@laposte.net)



# DAMAZAN - services

**La MAIRIE** - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 [mairie.damazan@orange.fr](mailto:mairie.damazan@orange.fr)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30  
Jeudi de 9 h à 12 h à la **mairie annexe**  
*Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h*

**A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)**

Permanence à la mairie annexe le vendredi de 8 h à 13 h

**La BIBLIOTHÈQUE** - ☎ 05 53 79 70 15 - 💻 [damazan.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:damazan.bibliotheque@wanadoo.fr)

Mercredi de 9 h 30 à 12 h  
Jeudi de 9 h 30 à 12 et de 17 h à 19 h.

**La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
Mercredi de 9 h à 12 h  
**Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

**La DÉCHÈTERIE** - ☎ 05 53 84 97 69 -

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Vendredi de 9 h à 12 h  
(fermé lundi et mercredi)

**Le PÔLE ENFANCE** -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98  
L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03  
La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

**La PMI** - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

Permanence premier vendredi du mois de 10 h à 12 h à la mairie annexe

**La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)**

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

**La M.S.A.** - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 [haryouli.nadia@dlg.mas.fr](mailto:haryouli.nadia@dlg.mas.fr)

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h  
Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

**Le CONCILIATEUR de JUSTICE**

Permanence deux mardis par mois de 10 h à 16 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

**UNA de DAMAZAN** - ☎ 05 53 79 37 66 - 💻 [una@unadamazan.fr](mailto:una@unadamazan.fr)  
(anciennement ASSAD) site: [www.una.fr](http://www.una.fr)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

**EHPAD Capuran (Maison de retraite)** - ☎ 05 53 79 80 00 - site: [www.lesmaisonderetraiteselection.fr](http://www.lesmaisonderetraiteselection.fr)

**CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)** sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 56

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Permanence à la mairie annexe le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois, de 10 h à 12 h